



## Déclaration CGT et FSU au CCAS des MEEM/MLHD le 14 mars 2017

Monsieur le président,

Monsieur le directeur,

Mesdames, messieurs,

Cher-e-s camarades,

La journée internationale de lutte pour les droits des femmes a été l'occasion de soutenir l'action des femmes dans le monde mais aussi en France où les discriminations persistent y compris au sein de la Fonction publique.

Non seulement, la place des femmes diminue plus on atteint les corps et grades de la haute Fonction publique, mais surtout, la société évoluant beaucoup trop lentement, le temps partiel, pas toujours choisi, reste toujours majoritairement féminin.

Les conséquences : des déroulements de carrières et des rémunérations moins intéressants et des retraites inférieures aux hommes.

La charte ministérielle « égalité professionnelle Femme/Homme » ne doit pas en rester à la théorie, elle doit se décliner en mesures concrètes et notamment veiller à appliquer les propres directives de la DRH par exemple, concernant l'organisation des formations hors vacances scolaires dans la mesure du possible.

Le feuillet de la formation post-recrutement des attachés et des ITPE reçus aux examens professionnels, organisée à l'ENTPE à Vaulx-en-Velin, 2 semaines, pendant les vacances scolaires de Pâques, avec un week-end de 3 jours au milieu, en est un exemple édifiant. Et je ne parle même pas de bilan carbone avec la programmation d'1,5 jour complémentaire en juin, toujours dans le Rhône.

Les représentants CGT et FSU au CCAS saluent la présence de M. CLEMENT, nouveau directeur des ressources humaines de nos ministères et attendent un positionnement fort de sa part, quant à l'avenir de l'action sociale ministérielle, dans un contexte :

- 1 - de campagne électorale délétaire désignant les agents de la Fonction publique comme boucs émissaires des déficits publics et notamment ceux des ministères non prioritaires comme les nôtres,
- 2 - de fusions à marche forcée dans les DREAL qui ont parfois exacerbé les clivages régionaux mais aussi de réorganisation en administration centrale ou de nouveaux décroissements pour les

agents en charge de la sécurité routière vers le ministère de l'Intérieur, qui laissent de nombreux agents dans une grande souffrance et les services dans une désorganisation totale avec des démarches managériales proches du degré zéro,

- 3 - de difficultés financières personnelles liées notamment aux dépenses de logement et de gardes d'enfants qui amènent des collègues à renoncer à des mobilités voire à des promotions par concours dans certaines régions,

- 4 - de mutualisation unilatérale des crédits de fonctionnement des DREAL sur le BOP 333 depuis le 1er janvier 2017 dont la suite sur le même thème de la mutualisation, apparaît comme la motivation première de la lettre de mission du 1er ministre du 4 juillet 2016 concernant l'inspection diligentée pour l'harmonisation de l'action sociale de proximité dans les DDI et les DREAL notamment.

Lors de la réunion du 10 mars sur la présentation du rapport "confidentiel" des inspecteurs auprès du SGG sur l'action sociale, la CGT a rappelé que le constat des disparités locales entre les agents des différents ministères et la nécessité d'harmoniser par le haut les prestations et notamment les participations compensant le coût de la restauration, ne pouvait déboucher sur la disparition de l'action sociale ministérielle !

Soyons clairs, si le SGG arrivait à ses fins et que les crédits consacrés à la restauration collective pour les DDT-M et les DREAL étaient transférés sur le BOP 333, à la main des seuls préfets, c'est plus de la moitié du budget d'action sociale ministérielle qui passerait sous la coupe du SGG, mettant sérieusement en cause l'utilité d'un CCAS, des CRCAS et des CLAS.

OUI, des disparités existent et pour que le reste à charge du prix des repas pour les agents soit ramené à la valeur d'1 point d'indice, il faut débloquer les crédits nécessaires mais cela doit se faire en complément des crédits ministériels actuels, sans transfert de crédits.

Toujours lors de cette réunion, il a été recommandé par la mission inter-inspections que, je cite, "la gestion déléguée des arbres de Noël soit maintenue, pour l'instant, par les acteurs locaux actuels dans les DDI" mais qu'une coordination soit mise en place par les préfets au niveau départemental dans un cadre plus harmonisé.

Là aussi, le danger d'une reprise en main au niveau des préfets de l'organisation des arbres de Noël est bien réel.

La CGT et la FSU demandent clairement que des discussions soient ouvertes dans les instances ministérielles ad hoc et n'accepteront pas d'être mis devant le fait accompli.

La CGT et la FSU souhaitent également rappeler que les textes réglementaires pris pour l'organisation et la mise en oeuvre de l'action sociale ministérielle dans les services des MEEM et MLHD, doivent être respectés comme la note technique du 4 avril 2016 modifiant celle du 9 octobre 2014 et qu'il faut recadrer le rôle des collèges nouvellement créés au sein des CRCAS dans les régions fusionnées.

En effet, les réunions de ces collèges ne doivent pas aboutir à acter des décisions unilatérales des RBOP, en lieu et place des présidents de CLAS au sein des CRCAS conjointes, concernant le montant et la répartition des crédits d'initiative locale notamment.

Le processus de délégation et de notification des crédits du niveau central vers les RBOP d'une part puis des RBOP aux services et aux CLAS d'autre part, doit être mené en toute transparence et

le plus tôt possible dans le premier trimestre afin de permettre aux présidents de CLAS de s'organiser et de lancer leurs actions.

Force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui dans plusieurs régions où des blocages dans l'attribution des CIL sont récurrents.

De même, plusieurs présidents de CLAS connaissent des difficultés pour mener à bien leurs missions, soit par manque de moyens de fonctionnement (bureaux, postes informatiques, accès à des véhicules de services) soit par refus d'accorder des autorisations d'absence pour permettre aux agents de participer aux actions décidées en séances plénières.

OUI, l'action sociale au sein des MEEM et MLHD, c'est en semaine et sur le temps de travail !

La CGT et la FSU tiennent à réaffirmer les revendications qu'elles portent en matière d'action sociale pour les agents actifs et retraités et leurs ayant-droits au sein des services des MEEM et MLHD, dans les DDI et dans les établissements publics affiliés :

- augmentation de la part du budget d'action sociale à hauteur de 3% de la masse salariale et dotation d'1 million d'euros pour les CIL,
- création d'un prêt complémentaire à l'accession à la propriété et/ou à l'amélioration de l'habitat,
- en relation avec les SRIAS, implication réelle des services dans l'accès aux logements y compris aux logements temporaires ou d'urgence et aux places en crèches et maintien des conventions ministérielles existantes,
- revalorisation du montant des prestations interministérielles (subvention-repas) et élargissement des prestations aux modes de vacances des familles (campings aménagés en dehors des structures familiales de vacances),
- accès réel des retraité-e-s aux informations et aux prestations en reconstituant des fichiers dans les services comme prévu dans la note technique du 4 avril 2016 et en rappelant à l'ensemble des assistants de service social, l'obligation de recevoir et de traiter les demandes des retraités,
- création de nouvelles prestations en comparant avec celles existant dans d'autres ministères,
- information détaillée systématique pour tous les agents concernés par les décroissements et changements d'imputation budgétaire, relatives à leurs droits en matière de prestations d'action sociale individuelles et collectives,
- soutien et maintien des subventions et moyens de fonctionnement des associations nationales partenaires de l'action sociale,
- intervention auprès des services et de France-domaine pour le maintien et la sauvegarde du patrimoine social immobilier (unités d'accueil et centres de vacances) et pour la prise en charge des travaux de gros entretien et de mise aux normes incombant au propriétaire,
- respect du rôle et des représentants de chaque structure locale d'action sociale.

Je vous remercie de votre attention.

Les représentant-e-s CGT et FSU au CCAS des MEEM/MLHD.